

PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES

Informations à transmettre au MRN concernant des dépenses admissibles réalisées en _____

Aux fins de l'évaluation du *Programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers reconnus*, le MRN demande la collaboration des ingénieurs forestiers qui ont rempli des rapports pour des producteurs forestiers reconnus désirant en bénéficier et ayant réalisé des dépenses admissibles, à cette fin.

Le MRN vous demande de lui transmettre les données (précisez l'année) suivantes :

Question 1 : Quel est le nombre **total** de producteurs forestiers pour qui vous avez fait un rapport d'ingénieur forestier et le montant total des dépenses admissibles ?

• Nombre de producteurs forestiers pour qui un rapport d'ingénieur forestier a été rempli	Prod. for.
• Montant des dépenses admissibles inscrits dans ces rapports	\$

Question 2 : De ce total, quel est le nombre de producteurs forestiers pour qui des dépenses admissibles ont été réalisées **sans aide financière** et le montant total de ces dépenses admissibles ? Si aucune, inscrire 0.

• Nombre de producteurs forestiers pour qui un rapport d'ingénieur forestier a été rempli pour des dépenses admissibles faites sans aide financière	Prod. for.
• Montant des dépenses admissibles faites sans aide financière inscrits dans ces rapports	\$

Question 3 : Quels sont les types de dépenses admissibles réalisées sans aide financière que vous avez inscrits dans ce(s) rapport(s) ?

Types de dépenses admissibles réalisées sans aide financière	Cocher les activités qui ont fait l'objet d'un rapport
1. Préparation de terrain	
2. Plantation	
3. Regarni de plantation ou de régénération naturelle	
4. Enrichissement	
5. Entretien de plantation ou de régénération naturelle	
6. Traitement de protection	
7. Éclaircie précommerciale	
8. Éclaircie commerciale	
9.1 Coupe d'amélioration	
9.2 Coupe d'assainissement	
9.3 Coupe de récupération	
10. Coupe progressive d'ensemencement	
11. Coupe de succession	
12. Coupe par bandes ou par trouées	
13. Coupe de jardinage	
14. Drainage	
15. Voirie forestière	
16. Plan d'aménagement forestier	
17. Volet faunique au plan d'aménagement forestier	
18. Volet espèces en situation précaire et écosystèmes forestiers exceptionnels	
19. Visite conseil	

Question 4 : Considérant le montant total des dépenses admissibles (avec et sans aide financière), quel est le plus petit montant inscrit pour un rapport ?

Question 5 : Avez-vous des commentaires ou des suggestions visant l'amélioration du Programme de remboursement des taxes foncières ? Si oui, indiquez-les.

Ces données doivent être transmises au MRN à l'adresse suivante : smvfp@mrn.gouv.qc.ca
 Les données à transmettre au MRN peuvent être envoyées en une ou plusieurs fois en s'assurant de ne pas les comptabiliser dans plus d'un envoi.

Le MRN vous remercie de votre collaboration.

Nom de l'ingénieur forestier : Numéro de permis : Date :
--

Service de la mise en valeur des forêts privées

880, chemin Sainte-Foy, 5^e étage
 Québec (Québec) G1S 4X4
 Téléphone : (418) 627-8650
 Télécopieur : (418) 646-9245
 Courriel : smvfp@mrn.gouv.qc.ca